

institut du développement
durable

et des relations
internationales

avril-juin 2005

6, rue du Général Clergerie
75116 Paris - France
www.iddri.org
iddri@iddri.org

Téléphone :
01 53 70 22 35
Télécopie :
01 53 70 21 45

Création d'une fondation de recherche

Approfondir le travail de l'Iddri

Créée par l'Iddri, la Fonddri complète l'éventail des outils juridiques et financiers pour répondre aux objectifs de l'association.

L'objectif de l'Iddri est de construire des consensus et d'élaborer des approches alternatives sur les grandes thématiques de la gouvernance internationale du développement durable. Ses travaux ont fait émerger des questions clés qui nécessitent de nouvelles recherches.

C'est pour financer des propositions de recherche appliquée sur des points de débat identifiés par l'Iddri que la Fonddri (Fondation pour le développement durable et les relations internationales) a été créée (décret du 23 décembre 2004). Elle est reconnue d'utilité publique. Son action complète celle de l'Iddri (à laquelle elle ne

se substitue pas) et s'inscrit dans le prolongement des activités d'animation et de mobilisation de l'association.

La Fonddri a vu le jour grâce à l'implication de six entreprises (EDF, GDF, Lafarge, Saint-Gobain, Suez, Veolia) et l'association Entreprises pour l'environnement, qui ont apporté environ la moitié de la dotation actuelle, qui s'élève à 2,4 millions d'euros, l'autre moitié provenant de l'Etat dans le cadre des dispositions destinées à favoriser le financement de la recherche par les entreprises.

Réuni pour la première fois le 15 avril 2005, le conseil de la Fonddri est composé de quatre ► suite p. 4

Konrad von Moltke, une personnalité hors du commun

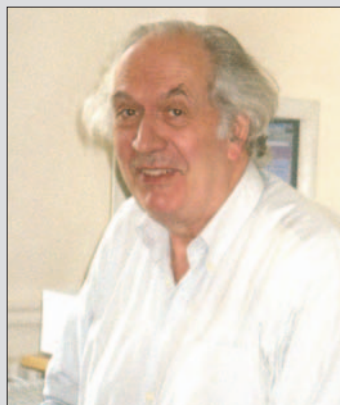
Konrad von Moltke s'est éteint le 19 mai dernier dans son domicile du Vermont aux Etats-Unis. Il avait participé à la création de l'Iddri et était devenu l'un de ses partenaires les plus proches.

Figure majeure de la réflexion internationale pour la défense de l'environnement, Konrad a contribué à l'émergence de nombreuses organisations de par le monde, notamment l'Institute for European

Environmental Policy à Bonn, qu'il a dirigé, et l'Iddri.

Sa personnalité d'une grande envergure et d'une profonde humanité, sa culture, son multilinguisme, sa rigueur intellectuelle, son analyse visionnaire, créative mais réaliste, sa faculté de transmettre ses idées et de les mettre en œuvre, en ont fait un personnage hors du commun.

Son élégance, son efficacité et son humour nous manqueront tout autant.



Un exemple de mise en œuvre du principe de précaution ?

Reach parviendra-t-il à traiter efficacement l'ensemble des problèmes soulevés par les produits chimiques ? Pourra-t-il inspirer des réglementations dans d'autres secteurs ?

Proposition de règlement européen des produits chimiques, Reach : enjeux et perspectives

Atelier international, Paris, 15 juin 2005.

Intervenants

Catherine Day (Commission européenne, Belgique) ; **François Guinot** (Académie des technologies, Société de chimie industrielle) ; **Nigel Haigh** (ex-Institute for European Environmental Policy, Royaume-Uni) ; **Sven Ove Hansson** (Royal Institute of Technology, Suède) ; **Claude Henry** (CNRS, Ecole polytechnique) ; **Veerle Heyvaert** (London School of Economics, Royaume-Uni) ; **Colin Humphris** (Confédération européenne des industries chimiques, Belgique) ; **Linda Lanzilotta** (ex-secrétaire générale du cabinet du Premier Ministre, Italie) ; **Corinne Lepage** (avocate, ex-ministre de l'environnement) ; **Mans Lönnroth** (Mistra, ex-secrétaire d'Etat pour l'environnement, Suède) ; **Richard Macrory** (University College London, Royaume-Uni) ; **Bernard Meunier** (CNRS) ; **Ulrich Müller-Herold** (Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Suisse) ; **Laurence Musset** (OCDE) ; **Guy Ourisson** (ex-président de l'Académie des sciences) ; **Eckard Reh binder** (université Goethe, Allemagne) ; **Laurence Tubiana** (Iddri) ; **Michael Warhurst** (Lowell Centre for Sustainable Production, Etats-Unis) ; **Claire Weill** (Iddri).

Les législations communautaires successives sur les produits chimiques n'ont pas été en mesure de fournir un système satisfaisant pour collecter l'information sur les dangers et les risques, pour la santé humaine et l'environnement, des substances chimiques commercialisées en Europe. Ce constat a conduit la Commission européenne à élaborer un projet de règlement appelé Reach (Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals). Un texte a été publié en mai 2003 et soumis à consultation sur l'internet. Substantiellement révisé, il sera soumis en première lecture au Parlement européen pour approbation en séance plénière à l'automne 2005.

Reach vise à collecter les données issues de tests normalisés sur les produits chimiques existants ou proposés à la mise sur le marché, et à rattraper le retard accumulé pour les premiers avant 2012.

Plus de 100 000 produits chimiques, d'une grande diversité, sont utilisés en Europe, sous différentes formes – purs, insérés dans des mélanges ou encore dans des articles. Dans ce contexte, l'élaboration d'un outil législatif unique, permettant de traiter de manière satisfaisante l'ensemble des cas particuliers, pour les substances et leurs usages, comme pour les producteurs et les utilisateurs, n'est pas aisé, loin s'en faut.

Reach émerge dans un contexte de précaution par excellence, où s'amplifient les préoccupations liées aux effets néfastes, potentiels ou avérés, des pollutions diffuses des substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement. Ce projet de règlement constitue-t-il un exemple de mise en œuvre du principe de précaution, permettant d'appréhender les risques suffisamment en amont, d'intégrer de nouvelles

données scientifiques et de prendre des mesures efficaces et proportionnées ?

C'est l'une des principales questions qui ont été débattues lors d'un atelier international organisé par l'Iddri (lire ci-contre). Cet atelier réunissait quatre-vingts personnalités françaises et européennes issues de l'administration, de l'industrie chimique, du monde politique, de la

« Appréhender les risques, intégrer de nouvelles données scientifiques et prendre des mesures efficaces et proportionnées »

recherche et d'associations de défense de l'environnement et des consommateurs. Les débats ont été introduits par des présentations d'experts internationaux. Après un rappel de

l'historique des réglementations européennes sur les substances chimiques, des travaux de l'OCDE et des initiatives d'autres pays industrialisés, les aspects scientifiques et juridiques, ainsi que le régime de responsabilité de la proposition ont été analysés. La seconde partie de la réflexion a porté sur l'avenir des métiers de la chimie, tant pour l'industrie que pour la recherche, pour répondre aux objectifs du développement durable.

L'atelier, introduit par Catherine Day, directrice générale à la direction générale de l'environnement de la Commission européenne, a été l'occasion d'un premier débat en France sur cette proposition de règlement. Les discussions ont permis d'esquisser des pistes de travail ayant trait à la mise en œuvre de Reach. En particulier, les questions liées à l'expertise méritent d'être approfondies. Plus largement, il serait intéressant d'analyser en quoi l'élaboration de Reach peut fournir des éléments transposables à la mise en œuvre du principe de précaution dans d'autres secteurs d'activité.

Les actes de l'atelier peuvent être téléchargés depuis le site de l'Iddri.

www.iddri.org

Thèmes > Incertitude et précaution > Reach

Le programme et les actes sont en ligne

Claire Weill

► claire.weill@iddri.org

Quelle réforme de l'aide ?

Pour atteindre les objectifs internationaux en matière de développement, les pays donateurs redéfinissent leur stratégie, notamment financière. Quel bilan et quelles perspectives tirer de ces évolutions ?

L'Iddri a engagé une réflexion sur l'aide au développement avec le soutien de la direction générale de la coopération et du développement (DGCID) du ministère français des affaires étrangères. L'objectif est double : apporter un éclairage sur les fondements de l'évolution des agences bilatérales de coopération ; aborder les problèmes de développement, les priorités d'action et les objectifs en termes d'outils, de méthode et de structure, en s'appuyant sur les apports de la communauté scientifique française et internationale.

Trois axes sont privilégiés. Le premier replace les pays en développement dans le contexte international afin d'identifier les tensions réelles ou potentielles entre pays développés et en développement. Le deuxième analyse les sources de légitimité, internes et externes, de l'aide française (efficacité par rapport à d'autres instruments, cohérence de la politique d'aide par rapport à la politique étrangère ; légitimité au sein de la société française ; positionnement par rapport aux autres donateurs et aux objectifs de la coopération internationale. Le troisième, enfin, vise à caractériser les différents mécanismes de l'aide (choix des bénéficiaires, modalités de mise en œuvre), les canaux d'allocation (multilatéraux, régionaux ou bilatéraux) et le choix de l'opérateur.

Ce travail s'appuie sur des contributions de chercheurs français et étrangers, qui donnent lieu à des séminaires organisés à l'attention du personnel de la DGCID. Les déterminants des conflits violents locaux et internationaux, les liens entre commerce et conflits, les expériences d'autres agences d'aide bilatérale, l'aide publique au développement dans la société française ou encore l'originalité de l'aide française par rapport aux pratiques d'autres donateurs, sont les thèmes qui ont été traités jusqu'à présent. Cet exercice se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2005.

Thierry Giordano

► thierry.giordano@iddri.org

Siamethod, un projet européen

Améliorer les outils d'aide à la négociation commerciale

Quelles caractéristiques doivent avoir les études d'impact de la libéralisation sur le développement durable pour être utilisées dans les négociations internationales ?

Bien que souhaitées par l'Union européenne et demandées par des groupes de la société civile depuis près de dix ans, les études d'impact de la libéralisation commerciale sur le développement durable (*Sustainable Impact Assessment* ou SIA) ne sont toujours pas utilisées dans les négociations internationales. Comment y remédier ?

Il s'agit de prévoir et mesurer l'effet de politiques futures sur des variables économiques et non économiques, et ce dans un environnement instable où il est difficile d'iso-

ler les règles de cause à effet. En outre, les impacts doivent pouvoir être appréciés à la fois dans un contexte localisé déterminé par les préférences collectives des sociétés et dans un contexte global.

Dans le cadre d'un projet européen, Siamethod, l'Iddri et ses partenaires se proposent de relever ce défi posé aux chercheurs et aux politiques impliqués dans les négociations internationales.

Tristan Le Cotty

► tristan.le_cotty@iddri.org

Formation

A la demande de l'Institut diplomatique du ministère des affaires étrangères, l'Iddri a organisé deux journées de formation.

La première a réuni des négociateurs internationaux pour qu'ils partagent leur expérience. Magda Aelvoet, ex-ministre de l'environnement de Belgique, Werner Corrales Leal, ex-ministre du commerce et ex-ambassadeur du Venezuela à l'OMC, Catherine Garreta et Laurence Tubiana (Iddri) y ont participé.

La seconde journée était consacrée à deux questions clés de l'agenda international : la lutte contre le changement climatique après 2012, présentée par Michel Colombier (Iddri), Paul Watkinson (MIES) et Bernard Meunier (Facilité d'appui aux actions exécutées conjointement) ; les objectifs du Millénaire pour le développement et plus largement les questions de développement et de coopération, animée par Benoit Daviron (Cirad, Iddri).

► benoit.martimort-asso@iddri.org

Droits de propriété intellectuelle

Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI s'est réuni à Genève, du 6 au 10 juin.

Le débat sur la nécessité d'établir un traité multilatéral contraignant pour protéger les savoirs traditionnels et les expressions du folklore a abouti à un désaccord. Certaines délégations ont insisté sur l'urgence d'un tel traité pour pallier la perte accélérée de la diversité culturelle ; d'autres ont demandé que soient précisés les objectifs, le champ et les bénéficiaires. La décision de poursuivre les discussions a été confiée à l'assemblée générale qui se réunira en septembre 2005.

► selim.louafi@iddri.org

Brésil

L'Iddri participe à un programme européen piloté par le Cirad, WWF-Brésil et le Centre de développement durable basé à Brasília. Ce projet « Building consensus on access to natural resources in the Amazon » porte sur l'extension de la culture du soja en Amazonie brésilienne et vise à définir des trajectoires de développement durable dans cette région.

L'Iddri abordera particulièrement la question de la gouvernance du développement durable.

► stephane.gueneau@iddri.org

L'Iddri élabore son programme d'action pour 2006-2008

Quatrième année d'activité de l'Iddri, sous la forme d'un groupement d'intérêt scientifique puis d'une association loi 1901, 2005 marque la fin d'une première période, dont les orientations avaient été dégagées lors de la création de l'institut.

Une nouvelle réflexion collective sur les priorités des prochaines années est nécessaire. Elle vise à prendre la mesure de l'évolution de l'agenda international et des nouvelles orientations et priorités qui s'en dégagent. Elle permettra également de tenir compte des acquis et des faiblesses des premières années d'activité.

Le conseil d'administration de l'Iddri a approuvé le principe de la préparation d'un programme stratégique d'action pour les années 2006-2008. Ce processus a vocation à mobiliser tous les membres et les partenaires de l'association. Il s'appuiera sur un document de cadrage, qui sera présenté en septembre,

puis sur des groupes de travail qui se tiendront dans les mois suivants.

Les objectifs de ce programme sont multiples : identifier les thèmes de travail prioritaires dans les trois prochaines années ; examiner les conditions dans lesquelles les grands objectifs fixés à l'Iddri sont atteints et, le cas échéant, les mesures ou les inflexions nécessaires ; clarifier le positionnement de l'Iddri et accroître sa lisibilité et sa visibilité dans un contexte où les initiatives se multiplient et favorisent la confusion ; apporter aux partenaires financiers de l'Iddri, notamment les ministères, un document d'orientation fixant des objectifs clairement identifiés et pouvant faire l'objet d'une contractualisation dans le temps assortie d'une évaluation périodique.

Catherine Garreta

► catherine.garreta@iddri.org

Approfondir le travail de l'Iddri

suite de la page 1 ► représentants des membres fondateurs, de quatre membres de droit (Cirad, CNRS, INRA et AFD) et de quatre personnalités qualifiées : Jean Jouzel, qui a été élu président, Bernard Chevassus-au-Louis, Roger Guesnerie et Laurence Tubiana.

Des comités de programme *ad hoc* instruiront les propositions de recherche, qui devront être directement liées au travail conduit par l'Iddri. Ces sujets seront alors proposés au conseil scientifique puis validés.

La première proposition adoptée porte sur les perspectives d'évolution à long terme des secteurs industriels selon différents scénarios de contrainte carbone. Des initiatives sont également envisagées sur l'accès aux ser-

vices essentiels et sur les liens entre agriculture et commerce.

Ne disposant que de moyens modestes, la Fondri privilégie la synergie et la complémentarité de ses actions et de ses moyens avec ceux de l'Iddri, une grande sélectivité dans le choix de ses interventions et un effet de levier pour mobiliser d'autres partenaires scientifiques et financiers.

Michel Colombier

► michel.colombier@iddri.org

Vient de paraître

Rapport d'activités, 2004. Iddri, 2005, 68 p.

Après une réflexion sur les faits marquants de l'année 2004, le rapport présente les principaux résultats des programmes conduits par l'Iddri

European Proposal for Chemicals Regulation: REACH and Beyond – Proposition de règlement européen des produits chimiques : Reach, enjeux et perspectives. Claire Weill (éd.). Les actes de l'Iddri,

n° 2. Iddri, 2005, 76 p. Dossier préparatoire de l'atelier international organisé par l'Iddri, à Paris, le 15 juin 2005.

A télécharger sur www.iddri.org

la lettre

Directrice de publication :
Laurence Tubiana.

Coordonnatrice : Corinne Cohen
► corinne.cohen@iddri.org